

Léersie faux riz



© CBNB, H. Guittou

FAMILLE : *Poaceae*

SYNONYMES :

-

NOMS VERNACULAIRES :

Léersie faux Riz

TYPE BIOLOGIQUE : Hélophyte ou hémicryptophyte

TAILLE : 50-100(-150) cm

PERIODE FLORAISON : Août - Octobre

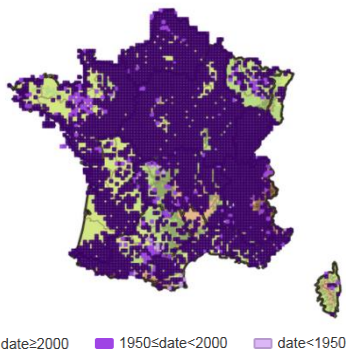
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

• *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

• *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <https://siflore.cbnb.fr>, consulté le 20/10/2020

© CBNB, R. Ragot

Leersia oryzoides (L.) Sw.



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne (graminée, "herbe")

Port : Tiges couchées et radicales dans leur partie inférieure, puis dressées ; nœuds poilus

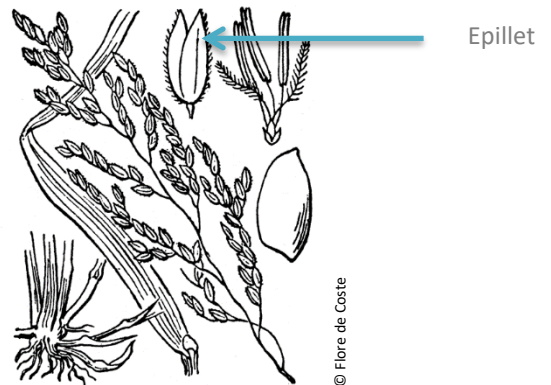
Système racinaire : Souche rhizomateuse

Feuilles : Feuilles longues jusqu'à 30 cm, larges jusqu'à 1 cm et rudes au bord ; gaines supérieures souvent bombées ; ligule courte (env. 1 mm), tronquée

Inflorescence : Panicule longue de 5-17 cm, lâche et à rameaux flexueux

Fleurs : Epillets à 1 seule fleur, longs de 4-6 mm, presque sessiles et tombant souvent à maturité

Fruits : Caryopses



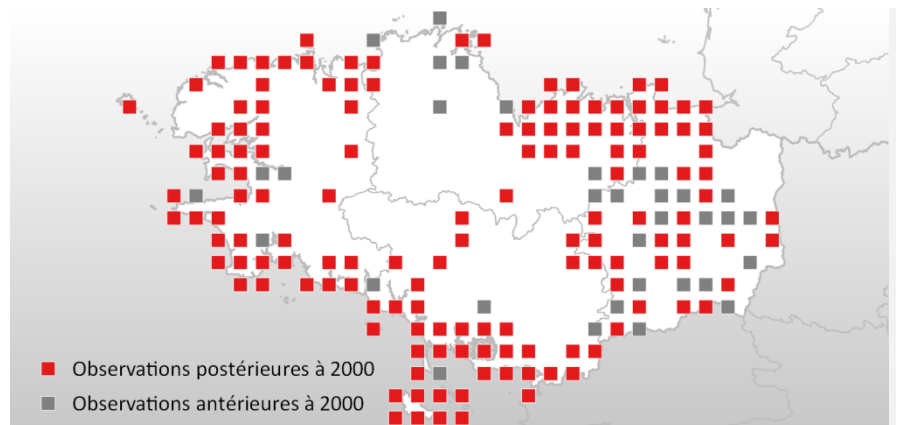
Leersia oryzoides

Milieu de vie

Bords des eaux et milieux exondés en été.

La Léersie faux riz se développe sur des substrats très divers.

Répartition de l'espèce en Bretagne



Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://siflore.cbnb.fr)



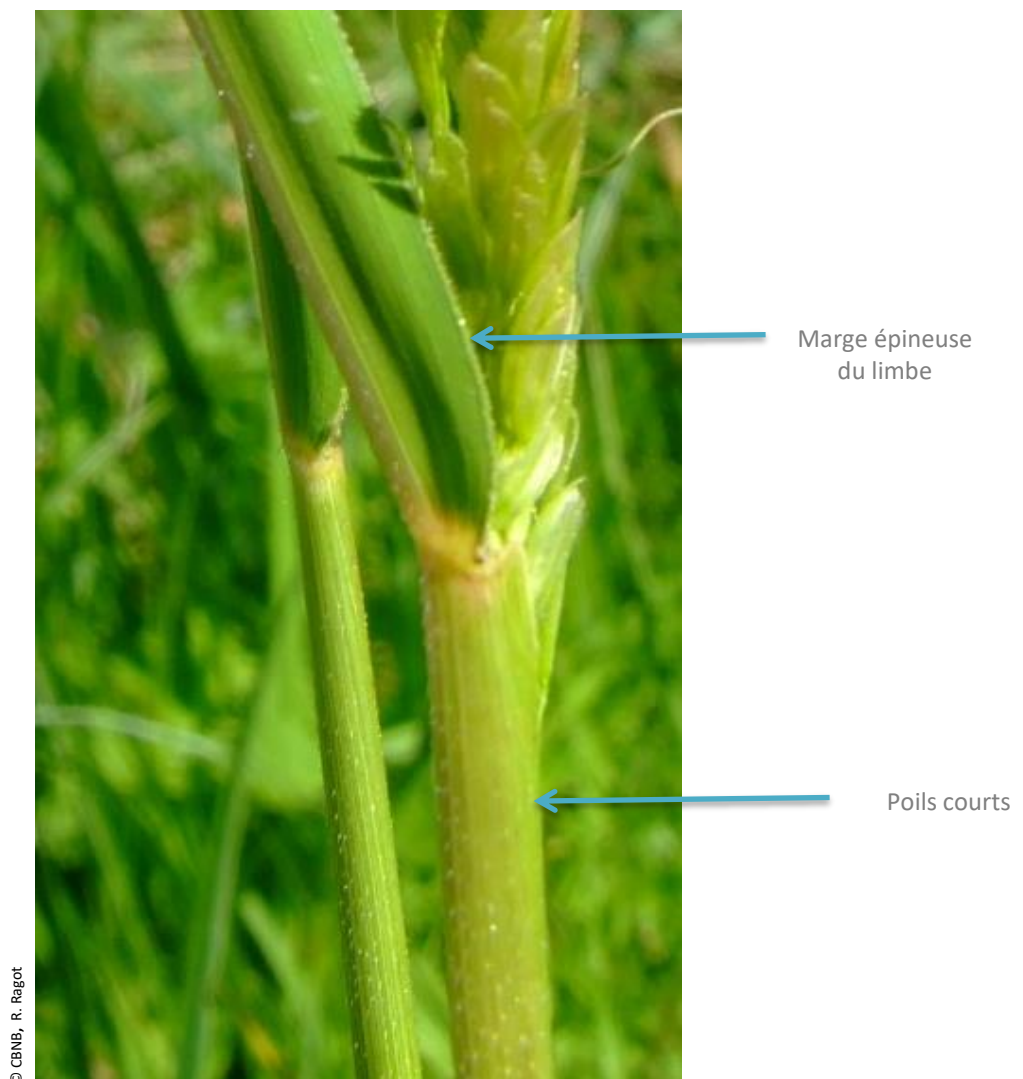
Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea* L.).

Ces deux espèces poussent dans les mêmes types de milieu et parfois en mélange. A l'état végétatif, elles ont la même couleur vert-jaunâtre et la même forme de feuilles.

La meilleure façon de les distinguer est par le toucher. Lorsque les doigts parcourent doucement les tiges, les gaines supérieures de la Léersie faux riz (*Leersia oryzoides* (L.) SW.) ont des poils courts, hérissés et réfléchis entre les côtes, et les limbes rugueux des feuilles ont des marges épineuses. La Léersie faux riz est également velue aux nœuds.

Ces deux espèces sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



Gainne supérieure et limbe de *Leersia oryzoides*